



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221210-2022_110-DE
Reçu le 13/12/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2022

Le samedi 10 décembre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 5 décembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Patricia ALUNNO – Elise FERRARI

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA- Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN – Françoise VADA à Sébastien VASSALLO – Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés : Frédéric TRUC - Jean- Charles QUERCIA - Maryse CASTELLANI -Florent REYNAUD

| Membres du conseil municipal | | | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|----------------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 19 | 11 | 4 | 4 |

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_110

Objet : 04- 00 – RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021 POUR LE TERRITOIRE DE LA CARF

Le Maire expose à ses collègues que, conformément à l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Ainsi, le Maire présente au conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de la CARF.

Tel est le cas du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021 établi par la CARF. Ce rapport a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que la note liminaire établie par le Maire.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :